

DEPARTEMENT
AVEYRON

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du vendredi 04 novembre 2022

Date de la convocation 28/10/2022 Date d'affichage 28/10/2022 Membres : En Exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	<i>L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY Représenté(e)s : Thomas LAMOTTE par Marie-Laure CAMBOULAS, Guillaume POUJOL par Sébastien CAYSSIALS, Françoise VIAROUGE par Véronique FILHOL Excusé(e)s : Thibault CAMMAN Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

Objet: ACCEPTATION DE DONS ET LEGS – Madame et Monsieur Rigobert - DE_20221104_003

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le don de Madame et Monsieur Rigobert Christian domicilié 90 chemin des crêtes La Borde 12220 Roussennac, à savoir 5500 €.

Le Conseil Municipal, Vu les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal de Roussennac

- ACCEPTE le don de Madame et Monsieur Rigobert de 5500€;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 05 novembre 2022
et publication ou notification
le 05 novembre 2022

Roussennac, le 05 novembre 2022.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS

